



## Le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

### S.E.M. Mogens Lykketoft

Le 15 juin 2015, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a élu M. Mogens Lykketoft (Danemark) à la présidence de sa soixante-dixième session, qui aura lieu de septembre 2015 à septembre 2016. Au moment de son élection, M. Lykketoft était Président du Parlement danois depuis 2011.

M. Lykketoft, économiste de formation, a été à plusieurs reprises député et ministre. En sa qualité de Président du Parti social-démocrate de 2002 à 2005, il a également été chef de l'opposition parlementaire.

M. Lykketoft a été ministre pendant 11 ans. Son premier portefeuille a été celui des impôts en 1981, le dernier en date celui des affaires étrangères en 2000-2001. Ministre des finances de 1993 à 2000, il a mené des réformes économiques qui ont abouti à une augmentation du taux d'emploi et renforcé l'économie danoise. Pendant cette période, le Danemark, qui est traditionnellement un ferme partisan de l'action internationale en faveur du développement, a très largement dépassé ses objectifs d'aide publique au développement.

La carrière de M. Lykketoft au Parlement a commencé en 1981 et s'est déroulée durant une douzaine d'élections générales consécutives, dont la plus récente a eu lieu en juin 2015. Il s'est mis en disponibilité pour la durée de son mandat de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Lykketoft a été Vice-Président du Parlement de 2009 à 2011, a siégé à la Commission des comptes publics de 2006 à 2011 et a été porte-parole de son parti pour les affaires étrangères de 2005 à 2011.

De 1982 à 1993, alors que le Parti social-démocrate se trouvait dans l'opposition, M. Lykketoft a présidé plusieurs commissions parlementaires. Il a été l'un des principaux négociateurs de son parti avec le Gouvernement sur les questions de politique économique et de budget. Il a été porte-parole parlementaire de son parti de 1991 à 1993, puis de 2001 à 2002.

De 1975 à 1981, M. Lykketoft a dirigé un département du Conseil économique du Mouvement des travailleurs, un groupe de réflexion créé par la Confédération danoise des syndicats et le Parti social-démocrate.

Depuis 2010, M. Lykketoft présente toutes les semaines, en binôme avec l'ex-Ministre des affaires étrangères Uffe Ellemann-Jensen (Parti libéral), une émission sur l'actualité internationale intitulée « Ellemann & Lykketoft », sur la chaîne de télévision danoise TV2 News.





Né à Copenhague le 9 janvier 1946, M. Lykketoft aura 70 ans pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, coïncidence qu'il n'a pas manqué de souligner dans le discours de remerciement qu'il a prononcé devant l'Assemblée après son élection. Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques délivrée par l'Université de Copenhague, il est l'auteur de nombreux livres et articles, notamment sur la politique étrangère et la sécurité, l'économie et le modèle danois en matière de protection sociale et d'emploi. Il a également écrit deux livres en collaboration avec son épouse, la journaliste et écrivaine danoise Mette Holme. Il a deux filles et cinq petits-fils.



## S.E.M. Mogens Lykketoft

### Discours d'investiture lors de son élection au poste de Président

New York, le 15 juin 2015

[D'après l'original en anglais.] Depuis que le Danemark a signé la Charte des Nations Unies il y a 70 ans à San Francisco, nous, peuple danois, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser les objectifs qui y sont énoncés. Nous avons déployé des soldats de la paix dès la première mission des Nations Unies en 1956, et nous respectons depuis près de quatre décennies l'engagement de consacrer 0,7 % de notre revenu national brut à l'aide publique au développement.

Je tiens à remercier l'Assemblée de m'avoir confié, et d'avoir confié pour la première fois à mon pays, la présidence de sa soixante-dixième session. Il se trouve que je célébrerai mon soixante-dixième anniversaire durant la soixante-dixième session.

Il y a 55 ans, lorsque j'étais adolescent, j'ai visité les bureaux de l'Association des Nations Unies à Copenhague afin de me renseigner sur le fonctionnement de l'ONU. À l'époque, j'espérais sincèrement qu'elle constituerait le cadre qui permettrait de faire triompher la rationalité et l'humanité; rendrait possible la conclusion d'accords de désarmement; pourrait enfin amener les grandes puissances à coopérer afin de bâtir un avenir meilleur pour l'ensemble de l'humanité; aiderait les peuples à accéder à l'autonomie et à l'indépendance et, sans préjugés raciaux, protégerait les droits des minorités, des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les populations autochtones.

Aujourd'hui, cet espoir et ces objectifs gardent toute leur pertinence. Nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire des Nations Unies tout au long de cette session. Je souhaite organiser nos travaux d'une manière qui nous permettra de nous pencher sur les réussites mais aussi les failles de ces 70 premières années, tout en nous tournant vers l'avenir. Le thème de mon mandat sera donc « 70<sup>e</sup> anniver-

saire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement ».

Depuis ses prémices à San Francisco, l'Organisation est devenue universelle. Durant cette période, la population mondiale a presque triplé, dépassant aujourd'hui les 7 milliards d'individus. Favoriser un développement pacifique et durable et lutter contre les changements climatiques pour chacune de ces 7 milliards de personnes est à la fois un combat, un défi et une opportunité unique. Dans l'absolu, une fille ou un garçon qui naît aujourd'hui a le même droit qu'il y a 70 ans d'aspirer, selon les termes de la Charte, « [au] progrès social et [à l'instauration] de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » et de vivre dans un monde où femmes et hommes jouissent des mêmes droits et de la même dignité. La clef du succès consiste à trouver pour chaque pays de nouveaux moyens de réaliser cette aspiration, de produire et de consommer sans compromettre notre avenir commun et celui des générations futures.

Pour y réussir, nous devons nous efforcer de bâtir un monde plus juste et plus stable. Pour ce faire, nous devons tous apporter notre pierre à l'édifice. Les pays donateurs doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Dans un monde où les 92 milliardaires les plus riches possèdent plus que la moitié la plus pauvre de l'humanité, toutes les nations doivent mobiliser davantage leurs ressources afin de répondre aux besoins de développement.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de vos conseils et de votre vision, mais aussi d'avoir axé les travaux de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sur la concrétisation d'un programme de développement porteur de changements pour l'après-2015. Au cours des 15 dernières années, les objectifs du Millénaire pour le développement ont inspiré et encadré nos efforts collectifs pour réduire la pauvreté, éliminer la faim, scolariser





les enfants, combattre les maladies et la mortalité maternelle, pour ne mentionner que quelques-uns de nos succès. Les États Membres entrent maintenant dans la dernière ligne droite avant l'adoption d'un programme de développement universel, axé sur les êtres humains et devant transformer nos sociétés, nous permettant ainsi de relever les défis urgents de notre époque. Lorsqu'il sera mis en œuvre, il nous permettra d'éliminer l'extrême pauvreté, de lutter contre les changements climatiques, de renforcer la résilience et d'instaurer une croissance économique durable, dont chacun bénéficiera.

À titre personnel, j'attends avec impatience de collaborer étroitement avec vous, Monsieur le Président, alors que nos deux pays coprésideront symboliquement le sommet de septembre consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. La réussite de ce sommet constituera une réalisation historique pour le programme mondial de développement durable et bien au-delà. Je tiens également à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance au Secrétaire général pour son dévouement à l'ONU et les efforts inlassables qu'il déploie pour le bien de l'humanité.

Ma première priorité sera de faire en sorte que ce sommet donne l'occasion aux dirigeants mondiaux d'unir leurs efforts pour atteindre les nouveaux objectifs en plaçant l'action au cœur d'un nouvel engagement, ce qui constitue le thème que j'ai choisi pour la soixante-dixième session. Cet engagement, et le nouveau partenariat mondial qui l'accompagne, sera au cœur des travaux de l'ONU jusqu'en 2030. Nous réaliserons ce thème en dressant le bilan des trois piliers de l'ONU. Dans la mesure où le sommet sera axé sur le développement durable, il est on ne peut plus naturel de consacrer le débat général de cette année à la commémoration des 70 ans de l'ONU et aux perspectives d'avenir pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

La conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement devrait générer l'élan et la confiance nécessaires pour mobiliser les engagements et les ressources non négligeables qui seront nécessaires durant les prochaines années. Les décideurs à tous les niveaux doivent se sentir tenus de respecter leurs engagements et se sentir responsables de ceux-ci. Le grand public, la société civile et les entreprises à travers le monde doivent eux aussi demeurer engagés et actifs bien après la conférence. La première véritable mise à l'épreuve des engagements en faveur d'un développement écologiquement viable sera de parvenir à adopter un

document ambitieux à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris. Ce sera aussi la première opportunité de traduire les nouveaux objectifs en une action à grande échelle. Nous n'avons pas le droit d'échouer, car nous ferions alors subir aux jeunes d'aujourd'hui les conséquences de l'incapacité de notre génération de trouver un terrain d'entente. C'est pourquoi j'appuie résolument, Monsieur le Président, votre engagement en matière de changements climatiques et suis disposé, le cas échéant, à m'appuyer sur vos efforts, afin de faciliter le succès de la Conférence de Paris.

Le constat est aussi triste qu'inéluctable, le monde d'aujourd'hui est en proie aux conflits armés, au terrorisme, à l'extrémisme violent et à la radicalisation, à la prolifération nucléaire, et au risque accru de nouvelles tensions entre les grandes puissances. Dans ce contexte, la capacité de l'ONU de contribuer véritablement à la paix et à la sécurité internationales, deuxième de mes priorités, est, bien entendu, plus importante que jamais. Il est manifeste que seul un monde qui respecte les droits de l'homme les plus fondamentaux jouira de l'harmonie nécessaire et sera viable sur les plans social et économique. C'est pourquoi ma troisième priorité est d'encourager de nouveaux progrès dans le domaine des droits de l'homme. Les questions comme la gouvernance, l'état de droit, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent toutes être considérées comme des éléments indispensables permettant de réaliser et préserver des progrès dans d'autres domaines d'intervention, qu'ils concernent la paix et la sécurité ou bien le développement.

L'accent étant mis sur le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et sur la mise en œuvre du nouveau programme universel et d'un nouvel engagement, je convoquerai un nombre limité de réunions de haut niveau en 2016. En outre, j'ai l'intention d'organiser, le vendredi 23 octobre, une cérémonie commémorant le soixante-dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. Pour les trois priorités que j'ai définies, je mettrai tout particulièrement l'accent sur l'égalité des sexes et sur les jeunes, ainsi que sur la création et la consolidation de partenariats avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs pertinents.

Je projette également d'organiser des manifestations de haut niveau en avril, en mai et en juillet, respectivement, sur les thèmes suivants : premièrement, sur la manière de réaliser les nouveaux objectifs, cibles et engagements en matière de développe-



ment durable; deuxièmement, sur le renforcement du rôle et de la cohérence de l'ONU concernant la paix et la sécurité, notamment en créant des synergies entre le suivi des examens des opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix et la question des femmes et la paix et la sécurité; et, troisièmement, sur le respect des droits de l'homme, la gouvernance, l'état de droit et les dimensions sexospécifiques des activités de l'ONU. Mon objectif est d'obtenir des résultats pragmatiques et concrets permettant de guider tous les acteurs — à savoir le système des Nations Unies, les États Membres, la société civile et le secteur privé — dans la manière de procéder à une mise en œuvre efficace et rapide. Dans ce cadre général, et à l'appui de ces manifestations, j'organiserai également un nombre limité de séances d'information, de débats thématiques et de consultations avec les acteurs non étatiques.

En préparation de mon élection, j'ai tenu à procéder à de vastes consultations avec les États Membres. J'ai personnellement beaucoup appris des discussions que j'ai eues à cette occasion et ma réflexion a été nourrie par les excellents conseils qui m'ont été prodigués. J'espère vivement poursuivre cette étroite coopération durant mon mandat. Nombreux sont ceux qui ont exprimé leur désir de voir progresser le programme de réforme de l'ONU et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, avec un intérêt tout particulier pour la réforme du Conseil de sécurité et une plus grande transparence et ouverture dans la sélection du prochain Secrétaire général. Je m'efforcerai de poursuivre en ce sens lorsque s'ouvrira la soixante-dixième session, en fonction de l'état d'avancement de ces deux volets. Mon intention est de présider de la manière la plus transparente, inclusive et ouverte possible.

En même temps, je m'attacherai également à avoir une démarche pragmatique et à prendre part à la coordination des travaux de l'Assemblée générale tout au long de la soixante-dixième session. Il y aura notamment l'examen décennal des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, au mois de décembre, le vote du budget de l'ONU ainsi que

deux sessions extraordinaires consacrées au problème mondial de la drogue et au VIH/sida, en juin de l'année prochaine. J'ai l'intention de perpétuer la tradition consistant à travailler en coordination étroite avec le Secrétaire général et les Présidents du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité afin que l'information circule de manière fluide entre les organes principaux. Concernant mon interaction avec le système des Nations Unies, je m'emploierai à veiller à ce que l'Assemblée générale soit régulièrement mise au courant de la façon dont les travaux des organes subsidiaires, de même que des agences, fonds et programmes progressent, s'agissant de l'application des textes issus des grandes conférences organisées en 2015.

Les décideurs d'aujourd'hui doivent prendre conscience que 2015 est l'année où il faut mettre l'action au cœur d'un nouvel engagement dans l'intérêt des futures générations. Tel est le message que la soixante-dixième session de l'organe multilatéral de délibération le plus représentatif au monde doit transmettre. L'interdépendance et l'universalité des nouveaux objectifs de développement durable et les complexités mondiales qu'ils révèlent créent des défis mais aussi des opportunités sans précédent. Nous allons devoir trouver les moyens de parvenir à une croissance durable dans laquelle l'écart entre riches et pauvres, qu'il s'agisse des nations ou des personnes, rétrécit au lieu de s'agrandir; dans laquelle nous parvenons non seulement à continuer le développement et à éliminer la pauvreté extrême, mais également à garantir un accès plus équitable aux biens mondiaux ainsi qu'une distribution plus juste de ces derniers; et, enfin, dans laquelle la coopération internationale crée un monde plus équitable, plus durable et plus stable, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Le multilatéralisme et le travail de l'ONU, la confiance et l'espoir dans les solutions mondiales qu'elle inspire, sont tout aussi essentiels aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque l'ONU a été créée, ou qu'il y a 55 ans, lorsque j'ai fait miens pour la première fois l'espoir et la vision d'une communauté internationale plus forte, plus engagée et qui coopère davantage.



## L'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le 15 septembre 2015

La soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira le mardi 15 septembre, à 15 heures, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

L'ouverture de la session sera suivie, pendant la deuxième semaine, par le sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Cette réunion plénière de haut niveau se tiendra du vendredi 25 septembre au dimanche 27 septembre 2015. Les dirigeants mondiaux devraient s'accorder sur un nouvel ensemble de mesures en faveur d'un développement durable, qui sont fondées sur les résultats positifs et les enseignements tirés de l'expérience acquise dans la réalisation des objectifs historiques du Millénaire pour le développement (OMD) [[www.un.org/fr/millenniumgoals/](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/)], cibles fixées par l'ONU pour lutter contre la pauvreté, couvrant une période qui s'achèvera à la fin de l'année 2015. (Pour de plus amples informations, voir <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/summit>.)

Le débat général annuel de l'Assemblée générale, à l'occasion duquel les chefs d'État et de gouvernement et d'autres hauts représentants nationaux se réunissent pour présenter leurs vues sur les grands enjeux mondiaux, s'ouvrira le lundi 28 septembre et s'achèvera le lundi 5 octobre.

Pour les mises à jour et les compléments d'information, veuillez consulter le site de l'Assemblée générale à l'adresse [www.un.org/fr/ga/](http://www.un.org/fr/ga/).

### Une instance de négociations multilatérales

Créée en 1945 par la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale joue un rôle prépondérant puisqu'elle est le principal organe délibérant, décisionnaire et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Composée de la totalité des 193 Membres de l'Organisation, elle constitue une instance de négociations multilatérales sans équivalent pour tout l'éventail des questions internationales couvertes

par la Charte ([www.un.org/fr/documents/charter/](http://www.un.org/fr/documents/charter/)). Elle remplit aussi une fonction essentielle dans l'établissement de normes et la codification du droit international.

L'Assemblée se réunit chaque année de septembre à décembre, et par la suite si nécessaire.

### Fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale

L'Assemblée est habilitée à faire des recommandations aux États sur les questions internationales qui relèvent de sa compétence. Elle est également à l'origine d'initiatives (politiques, économiques, humanitaires, sociales et juridiques) qui touchent des millions de personnes dans le monde entier. La Déclaration du Millénaire ([www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/55/2](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/55/2)) adoptée en 2000 et le Document final du Sommet mondial de 2005 ([www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1)) sont des textes historiques qui témoignent de la volonté des États Membres d'atteindre des objectifs précis afin de réaliser la paix, la sécurité et le désarmement, de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté, de faire respecter les droits de l'homme et de faire régner l'état de droit, de protéger notre environnement commun, de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et de renforcer l'Organisation des Nations Unies. À la soixante-neuvième session, des négociations intergouvernementales, tenues lors de séances plénières informelles de l'Assemblée générale, ont été lancées en vue de dégager un consensus entre les pays au sujet du programme de développement pour l'après-2015 et de son adoption.

Selon la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale :

- Examine et approuve le budget de l'Organisation et fixe le montant des quotes-parts des États Membres;
- Élit les membres non permanents du Conseil de sécurité et les membres des autres conseils





et organes de l'Organisation, et nomme le Secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité;

- Étudie les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement, et fait des recommandations sur ces principes;
- Discute toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et formule des recommandations sur ces questions, à l'exception des différends ou situations dont le Conseil de sécurité est en train de débattre;
- Discute toutes questions entrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs ou fonctions de l'un des organes de l'Organisation des Nations Unies et, sous réserve des mêmes exceptions, formule des recommandations sur ces questions;
- Entrepren des études et fait des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la coopération internationale dans les domaines économique, social, humanitaire, culturel, éducatif et sanitaire;
- Formule des recommandations en vue de régler pacifiquement toute situation de nature à compromettre les relations amicales entre nations;
- Examine les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes de l'Organisation.

L'Assemblée peut également prendre des mesures en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression lorsque le Conseil de sécurité n'a pu agir en raison de l'opposition d'un membre permanent. Dans de tels cas, aux termes de la résolution du 3 novembre 1950 intitulée « L'union pour le maintien de la paix » ([www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/377\(V\)](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/377(V))), l'Assemblée peut examiner immédiatement la question afin de faire aux États Membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales (voir ci-après « Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence »).

## La recherche d'un consensus

Chacun des 193 États Membres dispose d'une voix à l'Assemblée. Les décisions portant sur des questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ainsi que les questions budgétaires, sont prises à la majorité des deux tiers des États Membres, mais les autres sont prises à la majorité simple.

Ces dernières années, les États Membres ont fait un effort particulier pour prendre les décisions par consensus plutôt que par mise aux voix, ce qui a contribué à élargir le soutien apporté aux décisions de l'Assemblée. Le Président peut proposer qu'une résolution soit adoptée sans être mise aux voix après avoir tenu des consultations et s'être entendu avec les délégations.

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la pertinence et la cohérence des travaux de l'Assemblée générale. C'était d'ailleurs une des priorités identifiées à la cinquante-huitième session, et les efforts en ce sens se sont poursuivis lors des sessions suivantes afin de simplifier l'ordre du jour, d'améliorer les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions, de renforcer les attributions du Bureau, de consolider la fonction et l'autorité du Président et d'examiner le rôle de l'Assemblée dans la procédure de sélection du Secrétaire général.

À sa soixantième session, l'Assemblée a adopté un texte (joint en annexe à la résolution 60/286 du 8 septembre 2006) encourageant la tenue de débats interactifs sur les questions d'actualité présentant une grande importance pour la communauté internationale. Dans ce texte, dont l'adoption avait aussi été recommandée par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée était également invité à proposer les thèmes de ces débats. Pendant la soixante-neuvième session, plusieurs débats thématiques de haut niveau ont été tenus sur toute une série de questions, dont la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, la promotion de la tolérance et de la réconciliation, le vingtième anniversaire du programme mondial d'action pour la jeunesse et le problème mondial de la drogue.

La pratique établie veut que le Secrétaire général informe régulièrement les États Membres des activités et voyages qu'il a entrepris lors de séances infor-



nelles de l'Assemblée générale. Ces séances offrant au Secrétaire général et aux États Membres une occasion appréciable d'échanger des vues, elles devraient se poursuivre à la soixante-dixième session.

## Élections du Président et des vice-présidents de l'Assemblée générale et des présidents des grandes commissions

Dans le cadre de la revitalisation de ses travaux et conformément à l'article 30 de son règlement intérieur ([www.un.org/fr/ga/about/ropga/ropga\\_prez.shtml](http://www.un.org/fr/ga/about/ropga/ropga_prez.shtml)), l'Assemblée générale élit désormais son Président, ses vice-présidents et les présidents de ses grandes commissions au moins trois mois avant le début de chaque session afin d'améliorer la coordination et la préparation des travaux entre les grandes commissions ainsi qu'entre les commissions et la plénière.

### Bureau

Composé du Président de l'Assemblée, de ses 21 vice-présidents et des présidents des six grandes commissions, le Bureau fait des recommandations à l'Assemblée concernant l'adoption de l'ordre du jour, la répartition des questions à l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Cette année, le Bureau tiendra sa première séance le mercredi 16 septembre pour examiner, notamment, le projet d'ordre du jour de la session. L'Assemblée tiendra ensuite une séance plénière, le vendredi 18 septembre, pour étudier le rapport du Bureau et adopter l'ordre du jour.

### Commission de vérification des pouvoirs

Nommée par l'Assemblée générale à chaque session, la Commission de vérification des pouvoirs fait rapport à l'Assemblée sur les pouvoirs des représentants.

### Débat général

Le débat général de l'Assemblée, qui offre tous les ans aux États Membres l'occasion d'exprimer leurs vues sur les grandes questions internationales, se déroulera du lundi 28 septembre au lundi 5 octobre. Le Secrétaire général présentera son rapport sur les travaux de l'Organisation juste avant l'ouverture du débat général, comme il le fait depuis la cinquante-deuxième session de l'Assemblée.

Le thème du débat général de la soixante-dixième session sera « Les 70 ans de l'Organisation des Nations Unies : la voie à suivre pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme », comme l'a proposé le nouveau Président de l'Assemblée, M. Mogens Lykketoft (Danemark), après son élection le 15 juin 2015. La pratique consistant à retenir une question d'intérêt mondial comme thème du débat général remonte à 2003, date à laquelle l'Assemblée générale, qui compte aujourd'hui 193 membres, a décidé d'y recourir afin de renforcer son autorité et son rôle [résolution 58/126 du 19 décembre 2003 ([www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/58/126](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/58/126))].

Les séances consacrées au débat général se tiennent généralement de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 21 heures.

### Grandes commissions

Une fois le débat général achevé, l'Assemblée entame l'examen des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Comme elle doit examiner un grand nombre de questions (il y avait, par exemple, 172 points à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session), elle renvoie certaines questions à ses six grandes commissions selon leurs domaines de compétence. Les commissions les examinent, en s'efforçant, dans la mesure du possible, d'harmoniser les positions des États et elles présentent leurs recommandations à l'Assemblée réunie en plénière pour examen et suite à donner, généralement sous la forme de projets de résolution et de décision.

Les six grandes commissions sont les suivantes : la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission), qui examine les questions de désarmement et leur incidence sur la sécurité internationale; la Commission économique et financière (Deuxième Commission), qui s'occupe des questions économiques; la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission), qui traite des questions sociales et humanitaires; la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), qui est chargée de toute une série de questions politiques qui ne sont pas couvertes par d'autres commissions ni par l'Assemblée en plénière, comme la décolonisation, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les droits de l'homme du peuple palestinien; la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission), qui s'occupe de l'administration et du budget de l'Organisa-





tion des Nations Unies; et la Commission des questions juridiques (Sixième Commission), qui traite des questions juridiques internationales.

L'Assemblée se prononce toutefois directement en séance plénière sur certains points de l'ordre du jour, comme la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

### Groupes de travail de l'Assemblée générale

Par le passé, l'Assemblée générale a autorisé la création de groupes de travail chargés d'étudier plus en détail des questions importantes et de lui soumettre des recommandations, pour qu'elle se prononce à leur sujet. C'est le cas notamment du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui poursuivra ses activités à la soixante-dixième session.

### Groupes régionaux

Plusieurs groupements régionaux informels ont vu leur rôle évoluer au fil des ans à l'Assemblée générale; ils sont utilisés aujourd'hui pour mener des consultations et faciliter les travaux. Il s'agit des groupes des États d'Afrique; des États d'Asie et du Pacifique; des États d'Europe orientale; des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et des États d'Europe occidentale et autres États. La présidence de l'Assemblée générale revient à tour de rôle à chacun de ces groupes. Le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale a été élu dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

### Sessions extraordinaires et sessions extraordinaires d'urgence

En dehors de ses sessions ordinaires, l'Assemblée peut se réunir en sessions extraordinaires ou en sessions extraordinaires d'urgence. À ce jour, l'Assemblée a tenu 29 sessions extraordinaires sur des questions qui appelaient une attention particulière, notamment la question de Palestine, les finances de l'ONU, le désarmement, la coopération économi-

que internationale, la drogue, l'environnement, la population, les femmes, le développement social, les établissements humains, le VIH/sida, l'apartheid et la Namibie. La vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée, le 22 septembre 2014, a été consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=33342](http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=33342)).

Dix sessions extraordinaires d'urgence ont été organisées à l'occasion de crises ayant conduit le Conseil de sécurité dans une impasse concernant : la Hongrie (1956), Suez (1956), le Moyen-Orient (1958 et 1967), le Congo (1960), l'Afghanistan (1980), la Palestine (1980 et 1982), la Namibie (1981), les territoires arabes occupés (1982) et les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé (1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006 et 2009).

Le 16 janvier 2009, l'Assemblée a décidé d'ajourner temporairement sa dixième session extraordinaire d'urgence consacrée à Gaza et d'autoriser le Président de l'Assemblée à reprendre les séances à la demande des États Membres ([www.un.org/fr/ga/sessions/emergency10th.shtml](http://www.un.org/fr/ga/sessions/emergency10th.shtml)).

### Exécution des travaux de l'Assemblée

Les travaux de l'Organisation découlent en grande partie des décisions de l'Assemblée générale et sont exécutés :

- Par les comités et autres organes établis par l'Assemblée pour étudier certaines questions, telles que le désarmement, le maintien de la paix, le développement économique, l'environnement et les droits de l'homme et faire rapport à leur sujet;
- Par le Secrétariat de l'ONU, c'est-à-dire par le Secrétaire général et les fonctionnaires internationaux de l'Organisation.



## Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale\*

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Élection du Président de l'Assemblée générale
5. Élection des bureaux des grandes commissions
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau
8. Débat général

### A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social
10. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine
11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
12. Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
13. Amélioration de la sécurité routière mondiale
14. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
15. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
16. Culture de paix
17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
18. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement
  - b) Système financier international et développement
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

\* Ceci constitue l'ordre du jour provisoire tel que paru le 16 juillet 2015. Des points peuvent avoir été rajoutés à l'ordre du jour à la requête des États Membres après cette date. Un projet d'ordre du jour incluant ces points sera disponible avant l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre 2015.





- d) Produits de base
- 19. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
- 20. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
  - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
  - f) Convention sur la diversité biologique
  - g) Harmonie avec la nature
  - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- 21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 22. Mondialisation et interdépendance :
  - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
  - b) Science et technique au service du développement
  - c) Culture et développement durable
  - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 23. Groupes de pays en situation particulière :
  - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
- 24. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
  - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
  - b) Participation des femmes au développement
  - c) Mise en valeur des ressources humaines
- 25. Activités opérationnelles de développement :
  - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
- 26. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- 27. Vers des partenariats mondiaux
- 28. Développement social :
  - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille



- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 29. Promotion des femmes :
  - a) Promotion des femmes
  - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

- 30. Rapport du Conseil de sécurité
- 31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- 32. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 33. Les diamants, facteur de conflits
- 34. Prévention des conflits armés :
  - a) Prévention des conflits armés
  - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
- 35. Conflits prolongés dans la région du Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GUAM) et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- 36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- 37. La situation au Moyen-Orient
- 38. Question de Palestine
- 39. La situation en Afghanistan
- 40. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- 41. Question de l'île comorienne de Mayotte
- 42. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
- 43. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- 44. Question de Chypre
- 45. Aggression armée contre la République démocratique du Congo
- 46. Question des îles Falkland (Malvinas)
- 47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- 48. L'aggression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- 49. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'aggression irakienne contre le Koweït
- 50. Université pour la paix
- 51. Assistance à la lutte antimines
- 52. Effets des rayonnements ionisants
- 53. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 54. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- 55. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés



56. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
57. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
58. Questions relatives à l'information
59. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies
60. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
61. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
62. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation
63. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
64. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India
65. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
66. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

### C. Développement de l'Afrique

67. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

### D. Promotion des droits de l'homme

68. Rapport du Conseil des droits de l'homme
69. Promotion et protection des droits de l'enfant :
  - a) Promotion et protection des droits de l'enfant
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
70. Droits des peuples autochtones :
  - a) Droits des peuples autochtones
  - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
71. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
  - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
  - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
72. Droit des peuples à l'autodétermination
73. Promotion et protection des droits de l'homme :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales



- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

## E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

- 74. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
  - b) Assistance au peuple palestinien
  - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
  - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
- 75. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

## F. Promotion de la justice et du droit international

- 76. Rapport de la Cour internationale de Justice
- 77. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
- 78. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- 79. Rapport de la Cour pénale internationale
- 80. Les océans et le droit de la mer :
  - a) Les océans et le droit de la mer
  - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
- 81. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
- 82. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session
- 83. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
- 84. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-septième session
- 85. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
- 86. L'état de droit aux niveaux national et international
- 87. Portée et application du principe de compétence universelle

## G. Désarmement

- 88. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique
- 89. Réduction des budgets militaires :
  - a) Réduction des budgets militaires



- b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
- 90. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
- 91. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
- 92. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
- 93. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale
- 94. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
- 95. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes
- 96. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
  - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace
  - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier
- 97. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
- 98. Désarmement général et complet :
  - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
  - b) Désarmement nucléaire
  - c) Notification des essais nucléaires
  - d) Relation entre le désarmement et le développement
  - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs
  - f) Désarmement régional
  - g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
  - h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
  - i) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires
  - j) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
  - k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
  - l) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
  - m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
  - n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
  - o) Réduction du danger nucléaire
  - p) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
  - q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
  - r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
  - s) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
  - t) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
  - u) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
  - v) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus



- w) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
  - x) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010
  - y) Traité sur le commerce des armes
  - z) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)
  - aa) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires
  - bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire
  - cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
  - dd) Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales
99. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires
  - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
  - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
  - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
100. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement
  - b) Rapport de la Commission du désarmement
101. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
102. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
103. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
104. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
105. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
106. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

## **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

- 107. Prévention du crime et justice pénale
- 108. Contrôle international des drogues
- 109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international

## **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

- 110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- 111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix





112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social
114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
  - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination
  - b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
  - c) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
  - e) Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme
  - f) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions
  - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
  - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes
  - e) Nomination de membres du Comité des conférences
  - f) Nomination de membres du Corps commun d'inspection
  - g) Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies
  - h) Nomination de juges au Tribunal d'appel des Nations Unies
116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
118. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
119. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves
120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
123. Renforcement du système des Nations Unies
124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
125. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
126. Santé mondiale et politique étrangère
127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
129. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux



130. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
  - a) Organisation des Nations Unies
  - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
  - c) Centre du commerce international
  - d) Université des Nations Unies
  - e) Plan-cadre d'équipement
  - f) Programme des Nations Unies pour le développement
  - g) Fonds d'équipement des Nations Unies
  - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
  - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
  - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
  - k) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
  - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - m) Fonds des Nations Unies pour la population
  - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
  - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
  - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
  - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
  - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
  - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
  - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
133. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
134. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017
135. Planification des programmes
136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
137. Plan des conférences
138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
139. Gestion des ressources humaines
140. Corps commun d'inspection
141. Régime commun des Nations Unies
142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda



et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994

145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
146. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
147. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies
148. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
149. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
155. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
156. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
163. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
164. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
166. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
167. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique
169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiennne
170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties



# Nations Unies Soixante-dixième session de l'Assemblée générale

*L'action au cœur d'un nouvel engagement*



## Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies

Session	Année	Nom	Pays
Soixante-dixième	2015	M. Mogens Lykketoft (Président élu)	Danemark
Vingt-neuvième session extraordinaire	2014	M. Sam Kahamba Kutesa	Ouganda
Soixante-neuvième	2014	M. Sam Kahamba Kutesa	Ouganda
Soixante-huitième	2013	M. John W. Ashe	Antigua-et-Barbuda
Soixante-septième	2012	M. Vuk Jeremić	Serbie
Soixante-sixième	2011	M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser	Qatar
Soixante-cinquième	2010	M. Joseph Deiss	Suisse
Soixante-quatrième	2009	Dr Ali Abdussalam Treki	Jamahiriya arabe libyenne
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2009	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-troisième	2008	Père Miguel d'Escoto Brockmann	Nicaragua
Soixante-deuxième	2007	Dr Srgjan Kerim	Ex-République yougoslave de Macédoine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixante et unième	2006	Sheikha Haya Rashed Al Khalifa	Bahreïn
Soixantième	2005	M. Jan Eliasson	Suède
Vingt-huitième session extraordinaire	2005	M. Jean Ping	Gabon
Cinquante-neuvième	2004	M. Jean Ping	Gabon
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2004	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-huitième	2003	M. Julian Robert Hunte	Sainte-Lucie
Cinquante-septième	2002	M. Jan Kavan	République tchèque
Vingt-septième session extraordinaire	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	2002	M. Han Seung-soo	République de Corée
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Cinquante-sixième	2001	M. Han Seung-soo	République de Corée
Vingt-sixième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-cinquième session extraordinaire	2001	M. Harri Holkeri	Finlande
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Cinquante-cinquième	2000	M. Harri Holkeri	Finlande
Vingt-quatrième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-troisième session extraordinaire	2000	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt-deuxième session extraordinaire	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Cinquante-quatrième	1999	M. Theo-Ben Gurirab	Namibie
Vingt et unième session extraordinaire	1999	M. Didier Opertti	Uruguay
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	1999	M. Didier Opertti	Uruguay
Cinquante-troisième	1998	M. Didier Opertti	Uruguay
Vingtième session extraordinaire	1998	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence	1998	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Cinquante-deuxième	1997	M. Hennadiy Udovenko	Ukraine
Reprise à deux fois de la dixième session extraordinaire d'urgence	1997	M. Razali Ismail	Malaisie



Publié par  
le Département  
de l'information  
des Nations Unies



Session	Année	Nom	Pays
Dix-neuvième session extraordinaire	1997	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquante et unième	1996	M. Razali Ismail	Malaisie
Cinquantième	1995	Pr Diogo Freitas do Amaral	Portugal
Quarante-neuvième	1994	M. Amara Essy	Côte d'Ivoire
Quarante-huitième	1993	M. Samuel R. Insanally	Guyana
Quarante-septième	1992	M. Stoyan Ganev	Bulgarie
Quarante-sixième	1991	M. Samir S. Shihabi	Arabie saoudite
Quarante-cinquième	1990	M. Guido de Marco	Malte
Dix-huitième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Dix-septième session extraordinaire	1990	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Seizième session extraordinaire	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-quatrième	1989	M. Joseph Nanven Garba	Nigéria
Quarante-troisième	1988	M. Dante M. Caputo	Argentine
Quinzième session extraordinaire	1988	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quarante-deuxième	1987	M. Peter Florin	République démocratique allemande
Quatorzième session extraordinaire	1986	M. Humayun Rasheed Choudhury	Bangladesh
Quarante et unième	1986	M. Humayun Rasheed Choudhury	Bangladesh
Treizième session extraordinaire	1986	M. Jaime de Piniés	Espagne
Quarantième	1985	M. Jaime de Piniés	Espagne
Trente-neuvième	1984	M. Paul J. F. Lusaka	Zambie
Trente-huitième	1983	M. Jorge E. Illueca	Panama
Trente-septième	1982	M. Imre Hollai	Hongrie
Douzième session extraordinaire	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Reprise de la septième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Neuvième session extraordinaire d'urgence	1982	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Trente-sixième	1981	M. Ismat T. Kittani	Iraq
Huitième session extraordinaire d'urgence	1981	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Trente-cinquième	1980	M. Rüdiger von Wechmar	République fédérale d'Allemagne
Onzième session extraordinaire	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Septième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Sixième session extraordinaire d'urgence	1980	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-quatrième	1979	M. Salim A. Salim	République-Unie de Tanzanie
Trente-troisième	1978	M. Indalecio Liévano	Colombie
Dixième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Neuvième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Huitième session extraordinaire	1978	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente-deuxième	1977	M. Lazar Mojsov	Yougoslavie
Trente et unième	1976	M. H. S. Amerasinghe	Sri Lanka
Trentième	1975	M. Gaston Thorn	Luxembourg
Septième session extraordinaire	1975	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Vingt-neuvième	1974	M. Abdelaziz Bouteflika	Algérie
Sixième session extraordinaire	1974	M. Leopoldo Benítez	Équateur
Vingt-huitième	1973	M. Leopoldo Benítez	Équateur
Vingt-septième	1972	M. Stanislaw Trepczynski	Pologne
Vingt-sixième	1971	M. Adam Malik	Indonésie
Vingt-cinquième	1970	M. Edvard Hambro	Norvège
Vingt-quatrième	1969	Mlle Angie E. Brooks	Libéria
Vingt-troisième	1968	M. Emilio Arenales Catalán	Guatemala
Vingt-deuxième	1967	M. Corneliu Manescu	Roumanie
Cinquième session extraordinaire d'urgence	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Cinquième session extraordinaire	1967	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingt et unième	1966	M. Abdul Rahman Pazhwak	Afghanistan
Vingtième	1965	M. Amintore Fanfani	Italie



Session	Année	Nom	Pays
Dix-neuvième	1964	M. Alex Quaison-Sackey	Ghana
Dix-huitième	1963	M. Carlos Sosa Rodríguez	Venezuela
Quatrième session extraordinaire	1963	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Dix-septième	1962	Sir Muhammad Zafrulla Khan	Pakistan
Seizième	1961	M. Mongi Slim	Tunisie
Troisième session extraordinaire	1961	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quinzième	1960	M. Frederick H. Boland	Irlande
Quatrième session extraordinaire d'urgence	1960	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Quatorzième	1959	M. Víctor Andrés Belaúnde	Pérou
Treizième	1958	M. Charles Malik	Liban
Troisième session extraordinaire d'urgence	1958	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Douzième	1957	Sir Leslie Munro	Nouvelle-Zélande
Onzième	1956	Prince Wan Waithayakon	Thaïlande
Deuxième session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Première session extraordinaire d'urgence	1956	M. Rudecindo Ortega	Chili
Dixième	1955	M. José Maza	Chili
Neuvième	1954	M. Eelco N. van Kleffens	Pays-Bas
Huitième	1953	Mme Vijaya Lakshmi Pandit	Inde
Septième	1952	M. Lester B. Pearson	Canada
Sixième	1951	M. Luis Padilla Nervo	Mexique
Cinquième	1950	M. Nasrollah Entezam	Iran
Quatrième	1949	M. Carlos P. Rómulo	Philippines
Troisième	1948	M. H. V. Evatt	Australie
Deuxième session extraordinaire	1948	M. José Arce	Argentine
Deuxième	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première session extraordinaire	1947	M. Oswaldo Aranha	Brésil
Première	1946	M. Paul-Henri Spaak	Belgique